



1 000 restaurants durables

10 millions d'euros



Au sein du **Fonds Tourisme Durable** (50 millions d'euros)

Créé par le plan de relance

Dispositif mis en œuvre par l'ADEME et ses directions régionales

1. Objectifs

Donner les moyens aux restaurants et hébergements touristiques de s'engager dans la Transition Ecologique par une aide (forfaitaire de 10 000 euros) pour

- Développer les principes de **l'alimentation durable** (local, bio, de saison, bas carbone...),
- Accompagner les petits investissements dans le cadre de **l'économie circulaire** (développement des achats locaux, vaisselle, mobilier, réemploi/recyclage, valorisation des biodéchets, etc...),
- **Sensibiliser et former l'ensemble de l'écosystème** aux principes du tourisme durable (fournisseurs, salariés et clients).

2. Cibles

- Territoires ruraux (Communes de moins de 20 000 habitants)
- Création de restaurants et restaurants existants
- Restaurants commerciaux et non commerciaux (associations agriculteurs...)



3. Mise en œuvre en 2 temps

- - **AMI** lancé (clôture 15 janvier) pour identifier les organisations qui seront partenaires de l'ADEME pour le déploiement du Fonds Tourisme Durable sur les territoires, aux échelles nationale, régionale ou infra-régionale (ex: PNR, Chambres d'agriculture...). Les organisations candidatant à l'AMI porteront un programme qui s'inscrit dans les objectifs poursuivis du Fonds Tourisme Durable.
- L'objectif du Fonds Tourisme Durable est de réaliser les diagnostics et d'élaborer les **plans d'actions** à partir du mois de mars 2021, afin de notifier les premiers **contrats d'accompagnement** au plus tard au 2ème trimestre 2021.